



Commune des Bouchoux

Conseil Municipal du 02 mars 2018
Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, Jacques COLIN, René COLLIGNON, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Sylvain DIONNET, Jérôme GRECARD, Bernard HANSBERGER, Isabelle HEURTIER

Excusés : Freddy CATTANI avec pouvoir à Patrick ABRAHAM
Emilie BLANC avec pouvoir à Jacques COLIN

Secrétaire de séance : René COLLIGNON

Ouverture de séance à 19h15

Approbation du Procès-Verbal du 18 janvier 2018

Sylvain Dionnet remarque que l'on aurait pu mettre DETR pour la 1^{ère} demande de subvention et DSIL pour la seconde. Le procès-verbal est approuvé avec cette remarque par 6 voix pour et une abstention (A. Depraz, absente)

1- Délégations au maire :

- Attribution de concession à M. Perrier-Michon pour une durée de 30 ans
- Remboursements d'indemnité de sinistre par Groupama : 84,00 (sinistre porte salle polyvalente) et 520,80€ (sinistre de la vitre de l'école)

2 – Droit de préemption : vente d'un bien par M Hernandez et Mme Fillion à M Martinez et Mme Michaud

Après délibération, les conseillers, à l'unanimité des présents (7 voix), décident de ne pas user du droit de préemption de la commune sur ce bien.

3 – Assiette et dévolution des coupes de bois année 2018

Alexandra Depraz présente le projet d'exploitation forestière pour cette année. Seule la parcelle 11 sera exploitée (en résineux), pour un montant évalué à 18 000 €, proposé à la vente en bloc et sur pieds, auxquels s'ajoute la vente des chablis en bloc et sur pieds et des lots de faible valeur.

Après délibération, le conseil accepte ces propositions à l'unanimité des présents et autorise le maire à signer tous les documents afférents à ces ventes.

4 – Prestation pour la prise en charge contrôles assainissement collectif

Dans le cadre d'une vente d'un bien situé sur le réseau d'assainissement collectif, en vue d'éviter tout litige avec les acquéreurs, la commune est en droit de demander un contrôle de conformité du raccordement de l'installation au réseau à l'intérieur de l'habitation (entre le regard du réseau et la propriété privée). Ceci permet de garantir la responsabilité de la commune en cas de dysfonctionnement.

Le coût d'un contrôle est de 125 € HT = 137,50 € TTC auxquels s'ajouteront 2€ de frais de gestion soit 139,50€ par contrôle.

Il est proposé de signer une convention avec la SOGEDO pour faire effectuer les contrôles. Avant la réalisation du contrôle, le vendeur devra le payer à la commune qui missionnera la SOGEDO. Cette dernière facturera les contrôles à la commune en fin d'année.

Après délibération, le conseil accepte, à l'unanimité des présents, cette convention et autorise le maire à la signer.

Arrivée de Jacques COLIN et Patrick ABRAHAM à 19h45

5 – Commune - Lotissement - Assainissement
 Isabelle Heurtier présente les comptes administratifs
 - Comptes administratifs 2017

Budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		56 360,22	78 018,01		78 018,01	56 360,22
Opérations de l'exercice	367 775,14	419 937,34	56 434,61	110 372,35	424 209,75	530 309,69
TOTAUX	367 775,14	476 297,56	134 452 62	110 372,35	502 227,76	586 669,91
Résultats de clôture		108 522,42	24 080,27			84 442,15
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	367 775,14	476 297,56	134 452 62	110 372,35	502 227,76	586 669,91
RESULTATS DEFINITIFS		108 522,42	24 080,27			84 442,15

Budget annexe Lotissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		29 657,40		26 858,65		56 516,05
Opérations de l'exercice	106 689,52	106 689,52	106 689,52	106 689,41	213 379,04	213 378,93
TOTAUX	106 689,52	136 346,92	106 689,52	133 548,06	213 379,04	269 894,98
Résultats de clôture		29 657,40		26 858,54		56 515,94
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	106 689,52	136 346,92	106 689,52	133 548,06	213 379,04	269 894,98
RESULTATS DEFINITIFS		29 657,40		26 858,54		56 515,94

Budget annexe Assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 700,05			4 684,48	1 700,05	4 684,48
Opérations de l'exercice	4 116,00	21 505,49	13 529,99	17 480,99	17 645,99	38 986,48
TOTAUX	5 816,05	21 505,49	13 529,99	22 165,47	19 346,04	43 670,96
Résultats de clôture		15 689,44		8 635,48		24 324,92
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	5 816,05	21 505,49	13 529,99	22 165,47	19 346,04	43 670,96
RESULTATS DEFINITIFS		15 689,44		8 635,48		24 324,92

- Comptes de gestion

Jérôme Grenard présente les comptes de gestion des différents budgets établis par le trésorier.

Résultats de clôture de l'exercice 2017

Budget principal	Fonctionnement	clôture à	10 522,42 €
	Investissement	clôture à	24 080,27 €
	Total	clôture à	84 442,15 €

Budget Lotissement	Fonctionnement	clôture à	29 657,40 €
	Investissement	clôture à	26 858,54 €
	Total	clôture à	56 515,94 €
Budget Assainissement	Fonctionnement	clôture à	15 689,44 €
	Investissement	clôture à	8 635,48 €
	Total	clôture à	24 324,92 €

Le maire fait remarquer que les comptes de gestion sont bien identiques aux comptes administratifs puis il quitte la salle. Mme Heurtier prend la présidence du conseil pour l'approbation des comptes administratifs. Les conseillers approuvent à l'unanimité des présents et pouvoirs les comptes administratifs.

Le maire revient et met au vote les comptes de gestion présentés par le trésorier. Ils sont approuvés à l'unanimité des présents et pouvoirs.

- Affectation de résultat 2017

Le maire rappelle qu'il n'y a pas d'affectation de résultat pour le lotissement et pour l'assainissement puis rappelle que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 134 378,23 € et que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de 52 162,20 € alors que l'exercice 2017 a généré un excédent de fonctionnement de 108 522,42 €.

Il propose : 1) s'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement ; soit prioritairement au compte 1068 24 080,27 € et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 84 442,15€

2) s'il n'y a pas de déficit d'investissement à résorber et un solde disponible : soit en réserve au compte 1068 et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002.

Après délibération, cette affectation est adoptée à l'unanimité des présents et pouvoirs.

6- Projet atelier partagé

Sylvain Dionnet rappelle l'historique du projet d'atelier partagé (à destination des producteurs locaux pour la production de produits alimentaires de proximité) pour un montant d'environ 100 000 €.

Il pourrait y avoir un financement aidé par le programme LEADER à hauteur de 70% du montant du coût de cet atelier mais il faut que le dossier soit présenté avant le 31/08/18.

Les discussions s'engagent autour des questions d'utilisation, de fonctionnement, de responsabilité et de possibilité de financement etc.

À l'issue du débat le conseil décide de vérifier la faisabilité du projet en continuant le travail avec les producteurs.

7 – Suivi du projet de réhabilitation du bâtiment communal

Le bureau d'étude et l'architecte ont bien débuté leurs études et les travaux sur la salle ne débiteront effectivement pas en 2018.

Le bureau d'étude des fluides a confirmé l'étude de faisabilité déjà faite par l'AJENA mais avec une durée de vie des installations d'environ 25 ans et un retour sur investissement à 17 ans.

8 – Préparation des budgets 2018

La prochaine réunion de la commission finances aura lieu le 12/03 à 18h30.

Questions diverses :

- Situation des écoles : Une réunion des maires des communes du RPI avec l'IEN aura lieu le 16 mars à Saint Claude pour travailler sur l'avenir.

Prochaine réunion le 16 mars 2018 à 20h00

La séance est close à 22h00.

I.HEURTIER

